

# OTT, des discussions en trompe l'œil !

**L'objectif affiché d'OTT (Organisation du Temps de Travail) est d'améliorer l'accessibilité téléphonique ■ Mais est-ce la finalité ? ■ Dès le début de la "concertation", la direction a imposé une méthode qui occulte l'enjeu central : l'emploi !**

## Une discussion cadennassée...

La direction les appelle des "pré-requis" : maintien de l'ouverture aux clients (du lundi au vendredi de 8 à 20h et le samedi de 9 à 17h), semaine à 35h et répartition des équipes selon l'activité (la division du travail).

Autant sur le maintien de l'ouverture il n'y a rien à dire. Autant avec les autres cadrages, il ne reste que peu de place à la véritable discussion...

La direction a déroulé sa communication, ETC, mise en place de groupes de travail, écoutes individuelles. De leur côté, les organisations syndicales ont été conviées à deux CDSP (Commission de Dialogue Social de la Poste).

Sauf que, faire plancher les collègues sur des feuilles de route presque écrites et inviter les syndicats pour présenter les scénarios, ce n'est pas une négociation !

## ...des premières propositions

Lors de la CDSP du 22 mai, nous avons eu droit à une présentation des rythmes de travail. Commençons par le point positif : la fréquence des samedis baisse et ce quelle que soient les activités. Par contre, elle n'est pas harmonisée, certain-es travaillant un samedi sur quatre alors que d'autres sont à un sur trois. Les rythmes de travail ne sont donc pas les mêmes d'un pôle à l'autre. Cette différence serait dû à des besoins métiers mais c'est aussi et surtout la conséquence d'un sous-dimensionnement de l'effectif !



## Des zones d'ombre !

**Sur les managers**, pour l'heure, rien n'est prévu. Lors de la bilatérale d'avril, la direction nous disait : "Les managers, ils feront leur propre OTT", quelle chance ! Lors de la CDSP, le discours a quelque peu changé, ils devront couvrir l'ensemble des plages horaires. A eux de se les répartir.

**Sur les pauses méridiennes**, la direction voudrait imposer le principe d'une heure, qui pourrait être réduite à 45 minutes sauf que la direction ne l'écrit pas. A voir selon les plateaux et le temps nécessaire d'accès aux RIE. Une heure peut être trop ou pas assez !

**Sur les temps de connexion/déconnexion**, le principe est de 15 minutes par jour, ils n'apparaissent pas dans les horaires présentés !

Donc, comment afficher une prise de service à 8 heures sachant qu'il faut 10 minutes pour se préparer et se connecter. Idem pour les fins de service et le samedi. Ou bien, cela veut dire que ces temps ne seraient pas pris en compte !

**Sur les "pauses majorées"**, là aussi il reste des points à clarifier, 5 minutes sont prévues par heure de téléphone mais déjà la direction commence à vouloir pinailler sur le calcul de ces heures... De même, rien n'est prévu pour le travail sur écran.

**La mise en place d'OTT doit être un plus pour les agents, que ce soit sur les rythmes de travail ou pour leur santé.**

**Surtout, cette réorganisation se place dans un contexte bien particulier, la "Banque à Distance" annonce plus de 100 000 clients supplémentaires en 2017 !**

SUD revendique donc :

- Des recrutements de conseiller-es Banque à Distance, à commencer par le comblement des postes vacants ;
- Des horaires participant au bien-être au travail et des engagements sur le respect du lien vie privée/vie professionnelle ;
- La clarification des horaires et la prise en compte des contraintes des conditions de travail.